



Objet : t-shirt et « parcours de santé »

Madame, Monsieur

Dans le cadre du « Parcours de Santé » mené par l'ensemble de l'institution Jeanne d'Arc, chaque élève, de chacune des classes du collège et du Lycée, reçoit un t-shirt ou un polo pour sa pratique de l'EPS.

Pour chaque niveau de classe une couleur a été choisie :

- **Jaune** pour le niveau 6^{ème}
- **Rouge** pour le niveau 5^{ème}
- **Bleu marine** pour le niveau 4^{ème}
- **Bordeaux** pour le niveau 3^{ème}
- **Blanc** pour le niveau 2^{de}
- **polo Gris** pour le niveau 1^{ère}
- **polo Noir** pour le niveau Tle

Chaque année les élèves recevront donc un nouveau t-shirt correspondant à leur niveau.

Offert par l'établissement, ce t-shirt doit être porté à chaque séance d'EPS, et cela pour plusieurs raisons :

- Inciter les élèves à changer de haut après une pratique physique.
- Favoriser une hygiène de chacun, pour le bien-être de tous.
- Faire respecter le règlement de l'institution sur l'obligation de porter une tenue spécifique pour l'EPS.
- Eviter les problèmes liés au port de tenue inadaptée lors des séances d'EPS
- Créer une dynamique, un esprit de corps et d'affiliation des élèves, autour de l'EPS, de leur établissement.

Les élèves devront donc porter ce t-shirt lors de toutes les séances d'EPS, en revanche il ne leur est pas permis de le porter en dehors de ces séance spécifiques.

Mme Chassang,
chef d'établissement du 2nd degré

L'équipe des enseignants d'EPS

